

victimes de la guerre. Les populations libérées auraient elles-mêmes à accomplir la grande partie du travail. D'autres organismes et d'autres mesures deviendraient nécessaires pour résoudre les problèmes de reconstruction à longue échéance, mais l'UNRRA pouvait seulement jeter les bases de cette entreprise. Le *Times*, de Londres, numéro 16 novembre 1943, interprétait comme je viens de l'indiquer les observations du président Roosevelt. L'intention de l'UNRRA, sauf erreur, est bien limitée. Je cite :

... pour aider à la reprise de la production agricole et industrielle si pressante et à la restauration des services essentiels.

Il semble que l'organisme doive ainsi limiter ses initiatives à la production agricole et industrielle pressante, et les différentes déclarations formulées paraissent indiquer que telle est l'intention principale de l'organisme de secours et de rétablissement des Nations Unies.

M. MARTIN: L'administrateur lui-même s'est prononcé dans ce sens.

M. COLDWELL: C'est bien vrai. Je n'en suis pas certain mais je crois qu'on a, l'automne dernier, légèrement modifié le projet primitif. De fait, la clause 11 de la résolution 12, adoptée par la conférence, disait ce qui suit:

Il ne faut pas considérer l'œuvre du rétablissement comme le commencement de la reconstruction: celle-ci est corrélatrice aux secours. Aucune nouvelle construction, aucun travail de reconstruction ne sont envisagés: il ne s'agit que de rétablissement tel que défini dans le préambule de l'accord. Des problèmes comme celui du chômage sont des éléments importants mais non déterminants. Ils sont des conséquences et, en même temps, des mobiles d'action. On ne saurait exiger de l'administration qu'elle contribue au maintien de l'embauchage continu dans le monde.

Nous voyons que cette clause a une portée limitée. Mais, tout en critiquant la portée limitée de l'organisation, je ne veux pas un seul instant créer l'impression que nous sommes radicalement opposés à ce que le Canada contribue dans la plus grande mesure possible à ce vaste projet de secours et de rétablissement.

Si je signale cette question à la Chambre, c'est surtout pour recommander que nous nous efforcions d'étendre l'application de cette mesure, autant que le Canada puisse le faire. C'est aussi je crois l'idée de l'honorable député d'Acadia (M. Quelch). Je conseille donc fortement que nous tâchions d'en étendre la portée, afin qu'elle puisse s'appliquer à un plus grand nombre et serve de base à un plan international.

Contrairement aux honorables députés qui siègent à ma gauche, je ne m'alarme pas outre

[M. Coldwell.]

mesure de certaines rumeurs. Un organisme qui groupe des puissances dont les principes et les objectifs économiques sont aussi divers que ceux des Etats-Unis et de l'Union soviétique offre des garanties suffisantes pour ceux d'entre nous qui pourraient redouter par ailleurs l'utilisation de cet organisme de secours et de rétablissement aux fins d'imposer aux nations secourues un régime social, financier et économique d'un ordre particulier. Je conviens volontiers que ce danger peut exister au sein de l'organisme. Je le répète cependant, la présence dans cet organisme de nations dont les vues sociales et économiques sont si diverses, et la part qu'elles prennent à ses activités, semblent nous assurer une protection excellente et suffisante.

Un mot encore sur l'extension à donner aux moyens de secours prévus par cette mesure. L'établissement des populations et l'aide qui leur est fournie se limitent plutôt à certains groupes. D'après l'accord, les réfugiés chinois ne jouiront pas d'un traitement égal à celui des réfugiés européens. Nous devrions faire en sorte de traiter tous les peuples sur le même pied et d'étendre à tous l'application de la mesure.

La contribution du Canada à l'UNRRA, soit 1 p. 100 de notre revenu national, se chiffre à environ 90 millions de dollars, si notre revenu se maintient au niveau de celui de l'an dernier. Est-ce bien le montant exact?

M. CLAXTON: On ignore quel en est le montant. Il peut être de 75 millions de dollars.

M. COLDWELL: Je fonde mon estimation sur les chiffres de l'an dernier.

M. CLAXTON: Il s'agit de l'année terminée le 30 juin 1943, et c'est ce qui nous rend les calculs assez difficiles.

M. COLDWELL: Pour les fins de la discussion, disons que le montant maximum est de 90 millions de dollars, en denrées surtout. Au cours de la guerre, nous avons fait cadeau à la Grande-Bretagne, et par la suite aux Nations Unies, d'un milliard de dollars par année. Le montant sera peut-être moins élevé cette année, mais il sera encore fort considérable. J'ai toujours été d'avis que nous avons des devoirs envers les peuples qui ont passé sous la botte d'Hitler et qui ont enduré le fléau de la guerre. J'ai eu l'occasion de m'en rendre compte, comme je ne l'avais jamais fait antérieurement, lorsque la délégation parlementaire visita la Grande-Bretagne il y a deux ans. Ce matin j'entendais une dame dire combien les habitants du Royaume-Uni étaient fatigués du régime de l'obscurcissement, et de toutes les autres restrictions qui étaient une cause de grande misère et de malaises.